



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2025

Ordre du jour :

1. Échange de vues avec le Premier ministre en amont du Conseil européen des 18 et 19 décembre 2025
2. 8454 Projet de loi relatif à l'établissement d'un titre de voyage provisoire de l'Union européenne
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 8574 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre les Gouvernements des États du Benelux et le Gouvernement de la République du Kazakhstan relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, fait à Bruxelles, le 2 mars 2015 et de son Protocole modifiant l'Accord du 2 mars 2015 entre les Gouvernements des États du Benelux et le Gouvernement de la République du Kazakhstan relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, fait à Bruxelles, le 7 novembre 2024
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 8617 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre la République du Suriname et les États du Benelux relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique ou d'un passeport de service en cours de validité, fait à Bruxelles, le 14 février 2025
 - Examen de l'avis de la Chambre de Commerce
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
5. 8619 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Belize et les États du Benelux concernant l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques valables, fait à Bruxelles, le 6 mai 2025
 - Examen de l'avis de la Chambre de Commerce
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

6. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux

7. Divers

Présents : Mme Nancy Arendt, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Meris Sehovic, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Cédric Scarpellini, Administration parlementaire
Mme Elisabeth Funk, Administration parlementaire

Mme Isabel Wiseler-Lima, membre luxembourgeoise du Parlement européen

M. Luc Frieden, Premier ministre

Mme Yasuko Muller, Conseiller diplomatique du Premier ministre

Excusés : M. Patrick Goldschmidt, Mme Paulette Lenert, Mme Alexandra Schoos, Mme Sam Tanson, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, Observateur délégué

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

1. Échange de vues avec le Premier ministre en amont du Conseil européen des 18 et 19 décembre 2025

Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, introduit le point à l'ordre du jour sous rubrique et passe la parole au Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) expose les différents points figurant à l'ordre du jour du Conseil européen des 18 et 19 décembre 2025. Parmi ces sujets, celui de la situation de l'Ukraine, son financement et les développements ultérieurs dans ce dossier devraient faire l'objet de débats plus approfondis.

À ce stade, il souligne la difficulté d'anticiper l'évolution de la situation, dans la mesure où des discussions et négociations se déroulent actuellement autour d'une paix potentielle en Ukraine. Il observe que lorsqu'il est question de progrès, ceux-ci concernent principalement l'alignement des positions entre les États-Unis et l'Europe, et non la situation sur le terrain en Ukraine. S'agissant de la coalition des États volontaires, des avancées ont été réalisées dans ce sens, sans que la position du Kremlin ne soit connue à ce jour.

Les discussions porteront principalement sur le financement de l'Ukraine, tant pour l'effort de guerre que pour la reconstruction post-conflit et l'avenir du pays. Plus précisément, la question centrale concerne la possibilité et les modalités d'utilisation des avoirs gelés de fonds publics provenant de la Banque centrale russe détenus auprès de la société *Euroclear*.

Le chef du gouvernement rappelle que la position initiale du Luxembourg était réticente à l'expropriation pure et simple de ces avoirs, une telle mesure risquant de créer un précédent selon lequel les avoirs en Europe pourraient être expropriés, ce qui engendrerait un risque d'instabilité. Cette problématique semble désormais résolue, dans la mesure où seuls les revenus générés par ces avoirs seraient utilisés, et non les avoirs eux-mêmes.

Ainsi, l'Ukraine bénéficierait d'un prêt provenant du budget de l'Union européenne (ci-après « UE »), garanti par ces avoirs gelés. L'idée est que ce prêt serait remboursé par la Fédération de Russie à l'Ukraine dans le cadre d'un accord de paix, les garanties n'intervenant que dans une phase ultérieure. Bien que cette question demeure complexe, si la majorité des États membres parvient à un consensus, le Luxembourg ne s'y opposera pas.

Le Premier ministre souligne que cette question est particulièrement délicate pour la Belgique, *Euroclear* ayant son siège sur le territoire belge. Se pose notamment la question des conséquences juridiques si la Fédération de Russie venait à traduire la Belgique en justice. Le Luxembourg, conjointement avec la Belgique et les Pays-Bas, estime que si cette direction est prise, une solidarité doit être manifestée envers la Belgique, qui devrait obtenir des garanties dans ce dossier.

Il anticipe des discussions compliquées, ne connaissant pas le positionnement de chaque État membre sur cette question. Des débats importants sont attendus à Bruxelles lors du Conseil européen. Concernant la question des garanties, se pose également la problématique de leur comptabilisation et de savoir s'il s'agirait d'une dette de l'État. Il convient également d'examiner si une loi serait nécessaire au Luxembourg pour accorder de telles garanties.

Le chef du gouvernement observe que l'ensemble du dossier est mieux structuré aujourd'hui qu'il y a quelques mois, de sorte que le Luxembourg pourrait marquer son accord. Une autre option serait de prélever les fonds au niveau du budget de l'UE sous forme de prêt européen. Le Luxembourg pourrait s'y rallier, mais cette solution nécessiterait l'unanimité, ce qui est très peu probable compte tenu de la position de la Hongrie et de la Slovaquie. Dans les deux options, le Luxembourg se montrera constructif lors des discussions.

Il indique qu'en théorie, l'ordre du jour prévoit également un débat autour de l'élargissement. S'agissant de la position du gouvernement luxembourgeois, le Premier ministre affirme qu'il n'est pas possible de faire attendre indéfiniment les Balkans occidentaux. Il serait erroné d'un point de vue géostratégique de bloquer tout élargissement, car pendant que se poursuivent les négociations avec l'UE, la Russie, la Chine et l'Arabie saoudite continuent d'étendre leur influence dans la région.

Il reconnaît qu'il serait illusoire de croire que cela se réalisera du jour au lendemain et qu'il est conscient que l'opinion publique perçoit l'élargissement comme problématique. Les candidats doivent évidemment remplir les conditions, mais il convient également de maintenir une dynamique d'adhésion. À cet égard, il cite l'exemple du Monténégro qui compte quelque 620 000 habitants. Il relève que certains pays sont plus problématiques, notamment la Bosnie-Herzégovine.

Le chef du gouvernement mentionne que la discussion sur le cadre financier pluriannuel (ci-après « CFP ») figure également à l'ordre du jour. Le Luxembourg est d'avis que si davantage est demandé à l'UE, celle-ci doit également disposer des moyens nécessaires. Une légère hausse des dépenses ne semble pas inappropriée. Une présentation des grandes lignes du CFP avec le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et le ministre des Finances avait déjà eu lieu devant cette commission. Les discussions se poursuivront tout au long de l'année 2026 avec pour objectif une adoption fin 2026 ou début 2027. Le CFP couvre la période 2028-2032.

Le Premier ministre clôt son exposé en rappelant que la priorité demeure la situation en Ukraine. Il reconnaît que cette focalisation est certes importante, mais laisse peu de temps pour aborder les autres défis de l'UE. Il s'agit d'une réalité incontournable, mais également d'une nécessité, bien que le dossier soit chronophage. Il exprime l'espoir de parvenir à une paix durable, précisant qu'une paix conclue dans la seule finalité d'obtenir une paix ne serait pas satisfaisante.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) s'enquiert de savoir si la stratégie de sécurité nationale américaine a également fait l'objet de discussions lors de ce Conseil européen.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) sollicite le secret des délibérations pour pouvoir y apporter une réponse.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Monsieur le député Gilles Baum (DP) évoque la perspective d'une reconstruction prochaine de l'Ukraine, laquelle nécessitera des investissements considérables. Il relève que la corruption demeure toutefois présente dans les hautes sphères du pays. Il interroge le Premier ministre sur les mécanismes mis en place, notamment au regard de l'opinion publique, pour garantir que les fonds soient effectivement affectés à la reconstruction des infrastructures essentielles et parviennent à leur destination.

Monsieur le député Yves Cruchten (LSAP) salue la position claire du Luxembourg dans ce dossier et la solidarité dont l'UE fait preuve. Il interroge le Premier ministre sur le lien entre ces discussions et le plan de paix en cours de négociation, ainsi que sur la question de savoir si ces avoirs sont pris en considération dans le cadre des discussions sur ce plan de paix.

Il soulève également la question des garanties de sécurité que demande l'Ukraine. Au-delà de la question du financement de la reconstruction, l'Ukraine souhaite également obtenir des garanties de protection concrètes. Il interroge le Premier ministre sur la position du Luxembourg concernant ces garanties de sécurité.

Monsieur le député Meris Sehovic (déi gréng) aborde la question de l'accord UE-Mercosur, qui ne figure pas à l'ordre du jour officiel mais se trouve dans la dernière ligne droite en vue de son approbation par le Conseil. Il relève que le gouvernement français vient très récemment de demander un ajournement de ce dossier, avec le soutien notamment de l'Italie, de l'Autriche et d'autres pays. Il cherche à obtenir la position luxembourgeoise dans ce contexte.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) indique que la question relative à l'accord UE-Mercosur ne lui a pas été soumise.

S'agissant de la reconstruction de l'Ukraine, il relève que la Commission européenne a prévu certains mécanismes de contrôle destinés à garantir la bonne utilisation des fonds. Il reconnaît que le risque de détournement demeure réel, particulièrement dans des pays confrontés à des difficultés en matière de gouvernance. Il souligne l'importance cruciale de cette question, tout en rappelant que la priorité absolue demeure l'obtention de la paix.

Concernant les avoirs russes, le Premier ministre affirme qu'il n'existe aucun lien entre le plan de paix et l'utilisation de ces avoirs. Il évoque un élément déterminant dans l'évolution de la position luxembourgeoise. Initialement, il était question de confisquer directement les avoirs, alors qu'aujourd'hui la discussion porte uniquement sur l'utilisation des revenus qu'ils génèrent. Dans un État de droit, une confiscation par simple décision politique ne saurait être envisageable, une telle mesure risquant de fragiliser la confiance et de créer de l'instabilité en Europe. Il indique avoir sollicité un avis de la Banque centrale européenne sur cette question délicate, sans obtenir de réponse à ce jour. Un tel avis permettrait d'évaluer la faisabilité juridique et économique de cette approche, notamment au regard de la stabilité financière. Il réitérera cette demande lors du Conseil européen.

S'agissant des garanties de sécurité, le Premier ministre précise que ces discussions ne se déroulent pas au niveau de l'UE, mais au sein de la Coalition des volontaires (« Coalition of the willing ») menée par la France et le Royaume-Uni. Le Luxembourg se montrera solidaire si cette initiative se concrétise, sans toutefois envoyer de soldats. Une contribution sous forme d'équipements et de formation pourrait être envisagée. Il relève néanmoins que le contenu précis de ces garanties de sécurité reste encore à définir.

Monsieur le député Laurent Mosar (CSV) fait remarquer l'annonce de la volonté du président Trump de suivre les commentaires sur les réseaux sociaux pendant cinq ans après un voyage aux États-Unis. Il estime qu'une telle mesure ne peut être acceptée sans réserve.

Il aborde ensuite la question de l'Union des marchés des capitaux, constatant que ce dossier progresse difficilement. Il exprime sa préoccupation quant à la création éventuelle d'une nouvelle structure bureaucratique centralisée à Paris. Il souhaite savoir si ce sujet figure également à l'agenda du Conseil européen et quelle est la position du Luxembourg dans ce dossier.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) revient sur une thématique évoquée lors de la partie couverte par le secret des délibérations.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Monsieur le député Sven Clement (Piraten) aborde un point relatif au secret des délibérations.

Il poursuit en indiquant avoir pris connaissance d'informations selon lesquelles les garanties de 210 milliards d'euros destinées à sécuriser le prêt à l'Ukraine seraient réparties entre les États membres sur base du revenu national brut (ci-après « RNB »). Le Luxembourg représentant entre 0,2 et 0,3 % du RNB européen, sa contribution s'élèverait entre 660 et 670 millions d'euros, dans l'hypothèse d'une participation de l'ensemble des États membres. Il sollicite la confirmation de ces montants par le gouvernement.

Le député interroge par ailleurs le Premier ministre sur la position luxembourgeoise en matière de solidarité européenne, et notamment sur la question de savoir si le Luxembourg pourrait, dans d'autres circonstances, bénéficier d'une solidarité équivalente de la part des autres États membres, rappelant que le Luxembourg fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire dans une affaire similaire.

Monsieur le député Fred Keup (ADR) aborde un point relatif au secret des délibérations.

Il continue son propos en marquant son accord avec le Premier ministre concernant l'élargissement de l'UE aux Balkans occidentaux, soulignant l'importance stratégique de ce dossier.

S'agissant de la question des garanties, il relève que le Luxembourg entretient d'excellentes relations avec la Belgique. Il souhaite savoir si le Premier ministre belge, Bart De Wever, a directement sollicité le soutien du Luxembourg dans ce dossier.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) confirme que le Premier ministre belge a effectivement sollicité l'appui du Luxembourg. Le gouvernement luxembourgeois comprend cette demande et souscrit au principe de solidarité dans l'octroi de telles garanties. Il relève que le Premier ministre néerlandais a adopté la même position et que le Chancelier allemand s'est également montré favorable à cette approche.

S'agissant du montant des garanties, le Premier ministre confirme que la contribution luxembourgeoise se situerait dans une fourchette comprise entre 500 et 600 millions d'euros. Un tel engagement financier nécessiterait l'approbation de la Chambre des Députés, bien que ce stade ne soit pas

encore atteint. Il réaffirme que le principe de solidarité doit demeurer central dans ce dossier.

Concernant l'affaire impliquant le Luxembourg, le Premier ministre précise qu'elle porte sur des avoirs privés. Il estime néanmoins que le même principe de solidarité devrait prévaloir, qu'il s'agisse d'avoirs privés ou publics. Il annonce qu'il soulèvera cette question lors des débats au sein du Conseil européen.

Il rappelle un principe fondamental de l'État de droit, applicable tant aux avoirs publics que privés, à savoir que seul un tribunal peut prononcer une confiscation.

Le Premier ministre évoque ensuite la question de la comptabilisation des garanties, soulevée notamment par certains États membres du Sud. Eurostat ne s'est pas encore prononcé sur l'impact de ces garanties sur la dette publique des États membres.

S'agissant de l'Union de l'épargne et de l'investissement, le Premier ministre réitère la position luxembourgeoise. Le gouvernement s'oppose à toute centralisation de la supervision. Il précise que ce sujet ne figurera pas à l'ordre du jour de cette réunion du Conseil européen, mais sera plutôt débattu au niveau du Conseil « Affaires économiques et financières » (Ecofin) réunissant les ministres de l'Économie et des Finances.

Il termine sa réponse sous le point relatif au secret des délibérations.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) souhaite obtenir des précisions sur la question des avoirs gelés de fonds publics russes. Il demande confirmation qu'il s'agit uniquement d'utiliser les revenus générés par ces avoirs, c'est-à-dire les intérêts. Il interroge le Premier ministre sur le point de savoir si cette approche présente moins de difficultés d'un point de vue juridique.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) précise que les revenus englobent tant les intérêts que les obligations étatiques. Le prêt à l'Ukraine proviendrait du budget européen, mais son remboursement se ferait via les garanties. Le prêt consenti à l'Ukraine ne devrait être remboursé que si celle-ci obtient des dédommagements de la Fédération de Russie, lesquels seraient négociés dans le cadre d'un accord de paix. Si la Russie ne procède pas au paiement, les garanties constituées par les revenus des avoirs gelés seraient alors mobilisées à cette fin.

S'agissant du plan de paix, question soulevée indirectement, le Premier ministre se montre sceptique quant à la possibilité de parvenir prochainement à un accord de paix.

Il conclut sa réponse sous le point relatif au secret des délibérations.

Monsieur le député Yves Cruchten (LSAP) revient sur la question de l'élargissement de l'UE. Il partage l'avis selon lequel les négociations durent trop longtemps, ce qui impacte l'opinion publique dans les pays candidats. Il cite l'exemple de la Serbie, où le soutien à l'adhésion est passé d'environ 70 % à 40 % selon de récents sondages.

S'agissant du Monténégro, il interroge le Premier ministre sur les prochaines étapes concrètes. Il estime qu'une adhésion du Monténégro constituerait un symbole fort pour la région. Il souhaite savoir s'il existe une date d'adhésion envisagée et si ce sujet sera abordé lors du Conseil européen.

Madame la députée européenne Isabel Wiseler-Lima (CSV) aborde la question de la défense. Elle relève qu'il s'agit d'un sujet récurrent au Parlement européen et s'interroge sur l'horizon temporel de préparation. Elle demande s'il est toujours question d'être prêts dans trois à quatre ans. Elle souhaite savoir si ce sujet sera discuté au sein du Conseil européen.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) indique qu'il ne faut probablement pas s'attendre à un engagement concret à court terme de la part du Conseil européen concernant l'élargissement.

S'agissant du Monténégro, les prochaines étapes consistent à finaliser les chapitres de négociation en cours. Le pays s'est fixé comme objectif de clore l'ensemble de ces chapitres d'ici 2026, après quoi il conviendra de rédiger le traité d'adhésion. L'adhésion effective pourrait ainsi intervenir en 2028.

Le Premier ministre rappelle que le Luxembourg s'est clairement prononcé en faveur de l'élargissement, pour autant que les critères d'adhésion soient respectés. Il relève toutefois une certaine réticence dans plusieurs États membres. Certains pays candidats rencontrent encore des difficultés internes à résoudre, comme la Bosnie-Herzégovine, tandis que d'autres doivent clarifier leur alignement avec les valeurs fondamentales de l'UE, notamment la Serbie. Il se montre néanmoins sceptique quant au calendrier, l'élargissement requérant l'unanimité de tous les États membres.

Concernant la défense, le Premier ministre confirme que le sujet est régulièrement débattu au sein du Conseil européen. Il estime toutefois qu'un objectif de trois à quatre ans pour atteindre l'autonomie stratégique européenne n'est pas réaliste. Cette ambition nécessite des investissements considérables et implique de développer des capacités d'achat et de production sur le territoire européen. Il souligne que l'UE progresse dans cette direction, mais que l'acquisition d'une véritable souveraineté en matière de défense prendra davantage de temps. À court terme, notamment dans le cadre de l'initiative PURL (« Prioritised Ukraine Requirements List ») à laquelle le Luxembourg participe activement, il demeure incontournable de recourir à des achats auprès de fournisseurs non européens, notamment américains.

Madame la députée européenne Isabel Wiseler-Lima (CSV) souhaite savoir si la question du danger potentiel attendu dans trois à quatre ans fait réellement l'objet de discussions au sein du Conseil européen.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) relève que l'appréciation de la menace dépend de la situation géographique des États membres. Le sentiment de danger est perçu différemment par les pays baltes et la Pologne, qui ressentent une menace permanente, que par le Portugal et l'Espagne. Cette différence de perception rend les discussions d'autant plus complexes. Il souligne qu'il s'agit davantage d'une question de solidarité européenne.

Monsieur le député Emile Eicher (CSV) estime que si le processus d'élargissement s'inscrit dans la durée, il conviendrait de valoriser davantage les étapes intermédiaires. Il cite l'exemple de l'Albanie, où de telles avancées progressives sont particulièrement appréciées par la population.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) se déclare parfaitement d'accord avec cette appréciation. Il souligne l'importance géostratégique d'une telle approche car en l'absence d'engagement européen, d'autres puissances viendront combler le vide.

Il annonce que le Sommet « Union européenne-Balkans occidentaux » se tiendra la veille du Conseil européen. Le Luxembourg assurant actuellement la présidence du Benelux, il s'exprimera au nom des trois pays et mettra l'accent sur l'importance et la nécessité de valoriser les étapes intermédiaires du processus d'adhésion.

Le Premier ministre observe que les pays des Balkans occidentaux craignent de se retrouver dans une salle d'attente sans fin. Il importe de reconnaître les nombreuses avancées et progrès accomplis par ces pays. Il cite l'exemple du Monténégro, qui développe fortement son secteur touristique avec des résultats encourageants. De nombreux signaux positifs existent, même si des défis importants subsistent.

Il évoque les tensions persistantes entre le Kosovo et la Serbie. Le fait que cinq États membres n'aient toujours pas reconnu le Kosovo constitue un problème qu'il conviendra de résoudre préalablement à toute adhésion. Le chemin à parcourir reste conséquent.

Monsieur le député Gilles Baum (DP) évoque le cas de la Macédoine du Nord, souvent négligée dans les discussions malgré les difficultés qu'elle rencontre. Il rappelle que ce pays se trouve en salle d'attente depuis 2007, soit bientôt 20 ans.

Le député relève que l'Albanie compte 2,7 millions d'habitants et plaide pour des avancées concrètes à court terme. Il estime qu'une adhésion prochaine constituerait un signal politique fort. Il évoque également la Moldavie, qui compte 2,5 millions d'habitants et s'est fixé comme objectif une adhésion à l'horizon 2030.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) clôt ce point.

2. 8454 Projet de loi relatif à l'établissement d'un titre de voyage provisoire de l'Union européenne

Monsieur le député Gusty Graas (DP) présente le projet de rapport relatif au projet de loi sous rubrique.

Monsieur le député Yves Cruchten (LSAP) s'interroge sur les modalités permettant d'obtenir un titre de voyage provisoire au sein de l'Union européenne en l'absence d'une ambassade luxembourgeoise. Il demande comment cette situation est réglementée et s'il convient de s'adresser de préférence à une ambassade spécifique.

Madame la députée Liz Braz (LSAP) explique qu'il est effectivement préférable de s'adresser aux missions diplomatiques belge, française ou néerlandaise, ou à défaut, à toute autre mission diplomatique d'un État membre de l'Union européenne.

La commission adopte le projet de rapport à l'unanimité et convient de tenir le débat en séance plénière d'après le modèle de base.

3. 8574 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre les Gouvernements des États du Benelux et le Gouvernement de la République du Kazakhstan relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, fait à Bruxelles, le 2 mars 2015 et de son Protocole modifiant l'Accord du 2 mars 2015 entre les Gouvernements des États du Benelux et le Gouvernement de la République du Kazakhstan relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, fait à Bruxelles, le 7 novembre 2024

Monsieur le député Gusty Graas (DP) présente le projet de rapport relatif au projet de loi sous rubrique.

La commission adopte le projet de rapport à l'unanimité et convient d'un modèle sans débat.

4. 8617 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre la République du Suriname et les États du Benelux relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique ou d'un passeport de service en cours de validité, fait à Bruxelles, le 14 février 2025

Monsieur le député Gusty Graas (DP) présente le projet de rapport relatif au projet de loi sous rubrique.

La commission adopte le projet de rapport à l'unanimité et convient d'un modèle sans débat.

5. 8619 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Belize et les États du Benelux concernant l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques valables, fait à Bruxelles, le 6 mai 2025

Monsieur le député Gusty Graas (DP) présente le projet de rapport relatif au projet de loi sous rubrique.

La commission adopte le projet de rapport à l'unanimité et convient d'un modèle sans débat.

6. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux

Le tableau des documents transmis entre le 6 et le 12 décembre 2025 est approuvé.

7. Divers

Monsieur le député Gusty Graas (DP) indique que la commission se réunit le lendemain, 16 décembre 2025, pour un échange de vues avec le ministre des Affaires étrangères arménien.

Procès-verbal approuvé et certifié exact